

Version non-approuvée

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 5 novembre 2019

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi cinquième jour du mois de novembre deux-mille-dix-neuf (2019)**, à 19h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents madame la conseillère Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Morin, mairesse suppléante. Madame Danielle Chevrette, directrice générale ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière, ainsi que Monsieur Serge Courchesne, trésorier et directeur général adjoint sont également présents.

Madame la mairesse Jocelyne Bates est absente.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Participation des élus – activité de financement – Casino – Fondation Gisèle Faubert
- 3 Mandat à la MRC de Roussillon -Étude d'opportunité permettant la mise en commun de services d'évaluation foncière
- 4 Dépôt d'un mémoire de Ville Sainte-Catherine concernant la nouvelle vision maritime, inspirée du PROJET FLEUVE, du gouvernement québécois
- 5 5340, boul. Marie-Victorin (Récréoparc - secteur plage) / nouvelle construction de type terrasse à la plage / PIIA / Demande # 2019-0055
- 6 Période de questions du public
- 7 Levée de la séance

312-11-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis

ADOPTÉE

313-11-19 PARTICIPATION DES ÉLUS – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – CASINO – FONDATION GISÈLE FAUBERT

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue d'un casino au profit de la Fondation Gisèle Faubert, le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la mairesse Jocelyne Bates, mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau ainsi que messieurs les conseillers Martin Gélinas, sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc de participer à ladite activité;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Qu'un montant de 150 \$ soit attribué pour permettre une visibilité de la Ville.

Que la Ville rembourse sur présentation de pièces justificatives, les frais de déplacement raisonnablement encourus.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

314-11-19

MANDAT À LA MRC DE ROUSSILLON -ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ PERMETTANT LA MISE EN COMMUN DE SERVICES D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, les municipalités du Québec font face à des défis de gestion importants;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses des municipalités sont en constante augmentation, puisqu'elles sont appelées à offrir de plus en plus de services aux citoyens (transport, voirie, matières résiduelles, services de loisirs, sécurité publique etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE les revenus des municipalités n'augmentent pas au même rythme, puisqu'ils proviennent presque exclusivement des impôts fonciers, les marges de manœuvre des municipalités sont donc grandement réduites ;

CONSIDÉRANT QUE les services d'évaluation de plusieurs municipalités au Québec font face à des défis similaires et la situation n'échappe pas aux municipalités de la MRC de Roussillon ;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc de mandater la MRC de Roussillon réaliser pour une étude d'opportunité permettant la mise en commun de services d'évaluation foncière afin de répondre aux enjeux des prochaines années.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

315-11-19

DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DE VILLE SAINTE-CATHERINE CONCERNANT LA NOUVELLE VISION MARITIME, INSPIRÉE DU PROJET FLEUVE, DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine accueille sur son territoire un quai en eau profonde qui sert de levier économique à plusieurs entreprises privées et qui constitue un atout dans l'économie régionale;

CONSIDÉRANT que le parc industriel compte un bassin d'entreprises et un grand nombre d'emplois qui soutiennent l'activité maritime ou qui en dépendent, soit par leur offre de service en logistique, soit pour leur chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire 9 entreprises et près de 500 emplois;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine a été identifiée en 2015-2016 parmi les 16 zones IP au Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine n'a toujours pas reçu du gouvernement québécois une entente scellant officiellement la reconnaissance de la zone IP;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance de la zone IP Sainte-Catherine s'accompagne d'un soutien financier du MEI pour la réalisation d'un plan de développement et que l'absence de cette reconnaissance entraînerait donc un manque à gagner de plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland d'adopter une résolution appuyant le dépôt d'un mémoire auprès du ministère du Transport d'ici le 8 novembre 2019.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

316-11-19

5340, BOUL. MARIE-VICTORIN (RÉCRÉOPARC - SECTEUR PLAGE) / NOUVELLE CONSTRUCTION DE TYPE TERRASSE À LA PLAGE / PIIA / DEMANDE # 2019-0055

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande relative à l'aménagement d'une terrasse commerciale à la plage du RécréoParc;

CONSIDÉRANT les orientations et objectifs d'aménagement du plan d'urbanisme, notamment sur l'importance de :

- Valoriser les espaces récréatifs;
- Mettre en valeur le RécréoParc et le positionner comme destination touristique d'intérêt métropolitain;
- Améliorer la qualité du paysage urbain et protéger les paysages d'intérêt métropolitain.

CONSIDÉRANT une volonté de dynamiser et de diversifier l'offre de service du RécréoParc, particulièrement à la plage;

CONSIDÉRANT les objectifs et critères d'évaluation des sections 22 et 23 du règlement 2012-00 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2012-00;

CONSIDÉRANT les orientations du Plan d'action en accessibilité universelle et de l'Énoncé du cœur envers la famille et les aînés;

CONSIDÉRANT que la terrasse proposée valorise les perspectives de vues sur le fleuve Saint-Laurent à partir des espaces récréatifs de la plage;

CONSIDÉRANT l'engagement de l'administration du RécréoParc à compléter l'aménagement de la terrasse par la plantation de végétaux ce printemps;

CONSIDÉRANT l'accompagnement du Service de l'aménagement du territoire et développement économique de même que le Service des travaux publics auprès du RécréoParc quant au choix des plantations;

CONSIDÉRANT l'étude du projet par les membres du CCU.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau d'accepter le projet de construction et d'aménagement, tel que proposé.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions prévue au règlement a alors lieu.

Une citoyenne demande d'être entendue soit :

.-- Madame Forget

317-11-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland que la séance soit levée. Il est 19h21.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES,
MAIRESSE

ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre 2019..

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Courchesne, trésorier

Version non-approuvée